

La gouvernance locale et les mécanismes de coordination des acteurs locaux territoriaux à l'ère du COVID-19

Local governance and the coordination mechanisms of local territorial actors in the COVID-19 era

ZBIR Nawal

Enseignante chercheure

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Ait Melloul

Université Ibn Zohr

Equipe de recherche en Economie et Gestion des Organisations (EREGO)

Maroc

nawalzbir@gmail.com

Date de soumission : 09/01/2021

Date d'acceptation : 29/03/2021

Pour citer cet article :

ZBIR N. (2021) «La gouvernance locale et les mécanismes de coordination des acteurs locaux territoriaux à l'ère du COVID-19», Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 2» pp : 442 – 466

Résumé :

La crise sanitaire de la COVID 19 met à l'épreuve le modèle actuel de la gouvernance locale. L'examen du fonctionnement des acteurs territoriaux, des relations entre eux et avec toutes les parties prenantes invite à repenser aux mécanismes de coordination. Ainsi et face à cette crise sanitaire, on assiste à une prise de conscience de la place centrale de la gouvernance locale en tant que mécanisme gagnant pour faciliter la mise en réseaux d'acteurs et pour rendre plus efficace la mobilisation et la coordination entre groupes sociaux. Dans le tournant de ce changement de perspective, les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés de l'État sont appelés à coordonner avec l'ensemble des autres acteurs (économiques, associatifs, universitaires, etc.) pour faire évoluer les territoires vers les objectifs souhaités. Plusieurs approches théoriques permettent d'aborder cette question. Nous nous sommes penchés notamment à la théorie des conventions et la théorie des jeux. Enfin, pour opérationnaliser nos hypothèses de recherche, nous avons fait recours à une étude qualitative auprès d'un échantillon de dix élus locaux de la commune urbaine de Dcheira El jihadia sur la ville d'Agadir. L'analyse des résultats a été réalisée à travers le logiciel QDA Miner.

Mots clés: gouvernance locale ; acteurs territoriaux ; parties prenantes, coordination ; Covid 19

Abstract :

The COVID 19 health crisis is testing the current model of local governance. The examination of the functioning of the territorial actors, the relations between them and with all the stakeholders invites to rethink the coordination mechanisms. Thus and faced with this health crisis, we are witnessing an awareness of the central place of local governance as a winning mechanism to facilitate the networking of actors and to make it more efficient. In the turn of this change of perspective, the decentralized territorial collectivities and the decentralized services of the State are called today more than ever to coordinate with all the other actors (economic, associative, academics, etc.) to make evolve the territories towards the desired objectives. Several theoretical approaches allow us to address this question. We have particularly studied convention theory and game theory. Finally, to operationalize our research hypotheses, we used a qualitative study with a sample of ten local elected officials of the urban municipality of Dcheira El jihadia in the city of Agadir.

Keywords: local governance; territorial actors; stakeholders; coordination, Covid19

Introduction :

Depuis le début des années 1980, la conduite des politiques publiques et les programmes gouvernementaux au niveau local s'est profondément transformée. On assiste à un regain d'intérêt pour la notion de gouvernance tant dans le domaine académique que politique. Que l'on parle de management d'entreprise, de relations internationales ou encore de politique intérieure, le terme « gouvernance » est largement utilisé par les organisations internationales, régionales, les agences de développement, les gouvernements mais aussi les économistes.

L'augmentation spectaculaire de l'intérêt pour la gouvernance ouvre la voie à plusieurs réflexions théoriques et travaux empiriques qui diffèrent selon les questions ou les objectifs pris en compte. Par ailleurs et malgré l'absence d'une approche commune de la notion de gouvernance, l'ensemble des acceptations proposées convergent vers un point qui est de lier la notion de gouvernance à une certaine efficacité de l'Etat dans la gestion de la chose publique. C'est selon cette conception, plus liée à l'idée de gestion qu'à celle du pouvoir, que la notion de gouvernance s'est développée, en particulier au Maroc où les réformes engagées dans le cadre de la régionalisation avancée traduisent la volonté des pouvoirs publics de mettre en place d'un nouveau mode de gestion locale, appelée « gouvernance ». En fait, dès son indépendance, le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes qui rompent avec une tradition de forte centralisation des pouvoirs locaux. Les collectivités locales se sont vues attribuer de nombreuses compétences et prérogatives en tenant compte les réalités locales pour la réalisation des conditions d'un développement urbain, approprié aux spécificités géographiques et sociologiques.

Une telle analyse doit être située dans un contexte marqué par une crise sanitaire sans précédent entraînant de nouveaux défis. Ainsi, avec la propagation de la pandémie COVID 19 apparaissent de nouvelles stratégies et approches de la gouvernance locale. Aujourd'hui et plus que jamais la gouvernance a tendance à se présenter comme des nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs publics, privés, associatifs ou d'autres types d'acteurs fonctionnent ensemble et prennent part à la formulation des politiques et de les mettre en œuvre. Cette conception de la gouvernance locale permet de renouveler la réflexion quant aux modes de gestion et d'administration. Elle s'interroge de plus en plus sur les modes de coordination entre acteurs et institutions. Conscients de l'impact du Coronavirus sur la situation économique sociale de notre pays, la réflexion sur la gouvernance locale renvoie

nécessairement à repenser la nature des relations entre acteurs locaux pour céder la place à une logique de mobilisation, de coordination et de coopération entre groupes territoriaux.

A ce sujet, cet article traite la question suivante : dans le contexte de la pandémie de COVID19, faut-il repenser les modes de coordination des acteurs territoriaux ? il propose une piste d'étude où l'adoption d'une conception renouvelée de la gouvernance locale semble être la solution supposée apporter une efficacité considérable. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps présenter progressivement les éléments constitutifs de notre grille conceptuelle, elle est consacrée à l'analyse et la compréhension théorique des différents concepts clés de la problématique puis nous allons donner une vue d'ensemble aux deux théories qui touchent le concept de gouvernance et qui vont nous aider à encadrer notre problématique, celles de conventions et de jeux. Dans un deuxième temps, nous allons procéder à une identification des données mobilisées et expliquer par la suite la méthodologie suivie. Enfin le dernier point sera consacré à la présentation et la discussion des résultats trouvés.

1. Revue de la littérature

1.1 Gouvernance locale : concept désormais populaire

Face à des travaux et des approches d'origines diverses, on ne peut que constater la grande diversité des conceptions et définitions témoignant de la richesse qui sous-tend la recherche concernant la gouvernance.

Doté d'une trame Étymologique et historique unique, le terme « gouvernance » était pratiquement synonyme du mot français « gouverne », les deux provenant des mots grecs « kyberman » et « kybernetes » dont la signification renvoie à « naviguer » et « piloter » des bateaux et à la « gouvernail » en général. C'est un terme qui désigne l'utilisation d'un dispositif quelconque destiné à assurer une direction cohérente.

Alors que le mot « gouverne » restait confiné à l'univers marin, l'acception anglo-saxonne du terme « gouvernance » a évolué pour désigner la gestion des institutions et des affaires publiques caractérisées par une multiplicité de parties prenantes.

Leca fait ressortir cette dimension : « Le terme traditionnel anglais de gouvernance tend alors à désigner désormais un mode de coordination sociale ne présupposant pas l'autonomie, encore moins la souveraineté d'un gouvernant public, mais consistant dans l'interaction d'une pluralité d'acteurs "gouvernants" qui ne sont pas tous étatiques ni même publics » (Leca,1996).

Partons de la définition du concept « gouvernance » proposée par James Rosenau qui est pratiquement le point de départ de toutes les analyses traitant ce concept. Il définit la

gouvernance comme « un ensemble de mécanismes de régulation dans une sphère d'activité qui fonctionnent même s'ils n'émanent pas d'une autorité officielle » (Rosenau, 1992). Rhodes considère que le gouvernement a perdu sa capacité de gouverner et que la gouvernance est désormais produite par des réseaux inter-organisationnels autonomes (Rhodes, 1997).

Godard pour sa part, définit la gouvernance comme un mode de pilotage politique capable de s'adapter à des environnements économiques en mutation. C'est un terme qui permet de penser un ordre politique construit à partir d'une trame complexe d'interactions entre acteurs, plutôt qu'à un système organisé entièrement autour d'un gouvernement monocentré (Godard, 1998).

La Commission sur la Gouvernance Globale définit la gouvernance comme « la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt » (CGG, 1995). Selon cette vision, la gouvernance serait en quelque sorte issue d'un processus de coopération, d'alliances, de conventions... comme formule de coordination de la pluralité d'acteurs plus ou moins autonomes.

La définition la plus courante et probablement la plus générale de la « gouvernance » est celle de Bagnasco et Le Galès. Ils définissent la gouvernance comme « processus d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (Bagnasco et le Galès, 2000).

La gouvernance est définie par Gilly et Perrat comme « l'ensemble des processus institutionnels, issus des relations de coopération entre acteurs publics et/ou privés et qui participent de la régulation locale du territoire » (Gilly et Perrat, 2002).

Pour Andrew, le terme gouvernance connote des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait la multiplicité de lieux de décision. Elle permet de regarder l'ensemble des moyens par lesquels une communauté se donne une direction face à l'avenir. Elle déborde les institutions politiques formelles et inclut la reconnaissance de la multitude des acteurs - individus, organismes et agences - qui prennent part aux décisions pour donner une direction à cette communauté (Andrew, 2000)

Essentiellement pragmatique, le concept de « gouvernance », selon Theys renvoie ainsi finalement à une « boîte à outils » de recettes managériales ou d'instruments supposés apporter

des réponses à la crise des politiques démocratiques traditionnelles, centrées sur l'autorité de l'Etat. Un catalogue d'outils « universels » capables de répondre à toutes les situations, même les plus complexes, sans aucune vision idéologique du « bon gouvernement », si ce n'est une vision plutôt abstraite de la démocratie, conçue comme une interaction ouverte et pluraliste - entre acteurs (Theys, 2002).

La gouvernance a tendance à se présenter comme des nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes de citoyens ou d'autres types d'acteurs fonctionnent ensemble et prennent part à la formulation des politiques et de les mettre en œuvre. C'est ce qui fait dire à Greffe que « Ce qui caractérise la conduite d'un projet dans le cadre de la gouvernance et non plus de gouvernement c'est de passer du passage des responsabilités à la responsabilité partagée. » (Greffe, 2002)

En effet, selon G. Peters et D.J. Savoie toutes les approches de gouvernance présument, en quelque manière, qu'elle ne saurait exister sans une direction centrale, faute de quoi, elle ne signifie rien que la simple description de ce qui est advenu dans la société (Peters et Savoie, 2001).

Il n'existe pas de définitions précises de la gouvernance locale, toutefois, il est possible d'avancer la définition donnée par Gilly qui considère la gouvernance locale comme un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement (Gilly, 2003).

La définition de la gouvernance locale telle qu'évoquée ci-dessus, se situe dans une perspective « de processus ». En effet, cette définition part de l'idée d'une dynamique institutionnelle collective qui articule différentes logiques d'acteurs se confrontant et/ou coopérant sur un territoire. Le degré de stabilité ou d'instabilité qui définit les inflexions de la trajectoire de développement du territoire évolue dans la durée (Gilly et Perrat, 2003).

Ainsi, le concept de gouvernance locale invite à s'intéresser aux réseaux et aux groupes sociaux qui sont susceptibles de constituer une localité. Dans cette perspective, la gouvernance locale met l'accent sur les modes de régulation qui reposent sur la coordination d'une pluralité d'acteurs intervenant sur le territoire local (Gilly et Pecquer, 1995). Elle cherche à inclure les multiples relations formelles et informelles qui prévalent entre les différents acteurs locaux territoriaux (par exemple les autorités locales, les entreprises, les associations...) et qui influencent le rendement et l'efficacité des systèmes économiques à l'échelon local. Déjà Gilly

et Pecqueur nous faisaient remarquer que cette régulation consiste notamment en la coopération des différents acteurs politiques, économiques et sociaux présents sur la scène locale (Gilly et Pecquer, 1995).

Bertrand et Moquay semblent se ranger dans cette lignée quand ils définissent la gouvernance locale « comme forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents productifs et institutions locales » (Bertrand et Moquay, 2004).

À l'instar des travaux institutionnalistes sur la gouvernance, la gouvernance locale peut être définie comme une combinaison de proximité. Ainsi, elle peut être lue comme « un retour de la proximité » (Bertrand et Moquay, 2004), aussi bien dans les analyses théoriques que dans les politiques ou pratiques qui les déclinent. De ce fait, la notion de proximité renvoie à la fois à la proximité organisationnelle - obéissant à des logiques de similitude ou d'appartenance - et à la proximité géographique - séparation dans l'espace des liens évalués en termes de distance physique ou temporelle.

La gouvernance locale est généralement appréhendée comme un facteur de compréhension des mécanismes économiques. Bertrand et Moquay (2004) vont même plus loin quand ils affirment que la gouvernance locale est porteuse de deux débats, le premier est celui du fait productif et de la nature des coordinations entre agents individuels ou collectifs, il s'intéresse particulièrement à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste, ainsi qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace. Le second est celui de la prise en compte de la dimension spatiale comme un facteur intrinsèque du fait productif. En effet, en endogénéisant l'espace, la gouvernance locale autorise l'introduction de la dimension spatiale comme contrainte dans l'analyse au travers l'ensemble des interactions et des interdépendances spatiales entre les acteurs locaux.

1.2. L'exigence croissante de la coordination territoriale

La notion de coordination dans le contexte de notre recherche est assez difficile à cerner. Depuis un siècle, de nombreux auteurs se sont penchés sur la problématique de la coordination¹. Parallèlement, évoquer cette notion revient à évoquer notamment le système des relations humaines. Pour Grootaers et Le Grain toute activité humaine fait appel à deux besoins fondamentaux : la division du travail entre différentes tâches et la coordination de ces tâches

¹ Entre autres : Fayol, March et Simon, Thompson, Lawrence et Lorsh, Galbraith, Mintzberg

pour accomplir une activité. Ainsi, il est nécessaire de concevoir des mécanismes de coordination assurant l'articulation entre les différents éléments de ce système (Grootaers et Le Grain, 2005).

La gouvernance locale permet de renouveler la réflexion quant aux modes de gestion et d'administration. Elle s'interroge de plus en plus sur les modes de coordination entre acteurs et institutions, et les formes de développement territorial qui en résultent dans un contexte organisé des échanges (Offner, 1999). En d'autres termes, elle met d'avantage l'accent sur la question de l'autonomie relative des processus de développement locaux et de la nature des acteurs concourant à l'orientation du développement. L'analyse s'attache notamment aux formes de mobilisation d'acteurs privés (associations, entreprises, simples citoyens) cherchant à contribuer à la régulation collective des espaces et des activités.

La gouvernance locale est généralement appréhendée comme un facteur de compréhension des mécanismes économiques. N. Bertrand et P. Moquay vont même plus loin quand ils affirment que la gouvernance locale est porteuse de deux débats, dont les origines remontent respectivement en sciences économique et en sciences politiques.

Le premier est celui du fait productif et de la nature des coordinations entre agents individuels ou collectifs, il s'intéresse particulièrement à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste, ainsi qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace (Bertrand et Moquay, 2004). Bertacchini constate d'ailleurs que la gouvernance fait appel à la fois, à une coordination des actions entreprises par les acteurs, ce qui nécessite donc un processus de synchronisation tel que la planification, mais aussi à une cohérence qui sous-entend la reconnaissance des finalités communes à atteindre (Bertacchini, 2002).

Le second est celui de la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif. En effet, en endogénéisant l'espace, la gouvernance locale autorise l'introduction de la dimension spatiale comme contrainte dans l'analyse au travers l'ensemble des interactions et des interdépendances spatiales entre les acteurs locaux. Cette interdépendance spatiale concerne aussi l'articulation des espaces locaux et globaux. Si parler de gouvernance locale permet en effet de souligner la relative autonomie des processus locaux de développement, cela ne signifie pas que le niveau global est oublié et que les causalités entre les deux niveaux sont occultées. Les acteurs sont aussi insérés dans des réseaux a-territoriaux, en relation avec des acteurs éloignés (Offner, 1999). Ils mobilisent simultanément dans leur

coordination diverses échelles spatiales. Autrement dit, il existe une causalité circulaire entre le local et le global, une influence mutuelle qui souligne l'interdépendance entre les échelles spatiales (Offner, 1999).

Le Galès pour qui « la gouvernance est d'abord un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes, de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement » admet que chaque territoire construit représente un cas irréductiblement particulier appelant un mode particulier de gouvernance (Le Galès, 2006). Toutefois, il existe des typologies qui diffèrent suivant le type d'acteur clé dominant le processus. J.P. Gilly et J. Perrat identifient trois principaux types théoriques, selon le type d'acteur qui domine la coordination territoriale : la gouvernance privée, publique ou mixte.

La gouvernance privée : correspond au cas où une organisation (un centre de R&D, une association d'entreprises, une firme motrice, etc.) est l'acteur clé du processus de coordination des acteurs. La gouvernance institutionnelle ou publique correspond au cas où c'est un acteur institutionnel (ou plusieurs institutions) qui joue ce rôle (collectivité territoriale administrative, État, centre de recherche publique, etc.). Et enfin une combinaison des deux qu'on l'appelle une gouvernance mixte ou partenariale (Gilly et Perrat, 2003).

A l'intersection de ces trois types de gouvernance, la fonction de coordination induit la collaboration d'un ensemble d'acteurs – privés, publics, associatifs - dont les objectifs, les stratégies, les temporalités, les espaces de référence peuvent être différents, voire contradictoires, mais qui contribuent, chacun à sa façon, à la production de facteurs de développement intégré et cohérent.

2. La théorie des conventions et la théorie de jeux : un cadre d'analyse pour la gouvernance locale

2.1 La théorie des conventions

D'une manière générale, l'état de la recherche dans le domaine des conventions qui s'est beaucoup développé par un grand groupe d'économistes² a pour objectif d'apporter un regard nouveau sur la tradition du courant institutionnaliste.

Le point de départ de la théorie économique des conventions présente la convention comme un objet théorique ayant deux pères fondateurs : le premier est Keynes qui a le premier introduit la notion de convention comme une représentation commune qui stabilise les anticipations en

² Principalement J.P. Dupuy, F. Eymard Duvernay, O. Favereau, A. Orlean, R. Salais et L. Thevenot

1936 et Lewis en 1969, qui à travers ses recherches, le concept s'est développé en théorie des jeux en cherchant une certaine régularité de comportement, où chacun se conforme au comportement qu'il croit que l'autre adoptera.

Appelée également économie des conventions, cette approche s'est développée en offrant une grille de lecture beaucoup plus éclairante. Elle est née de la reconnaissance de la spécificité des relations micro-économiques qui ne s'appuient pas seulement sur les rapports de calcul ou sur l'agrégation des stratégies individuelles, mais également sur un référentiel d'action collective fondé sur système de confiance, de croyances et de représentations de légitimité.

La théorie des conventions se distingue des théories contractuelles car elle adopte une vision dynamique des relations en conservant une logique de l'individu tout en le situant dans un cadre collectif. Ce faisant, l'économie des conventions fait des propositions théoriques sur la nature de l'individuel et du collectif ainsi que sur la procédure de passage de l'un à l'autre.

L'approche conventionnaliste nous a fourni de nouveaux outils pour analyser l'action collective. Adoptant un regard différent, la convention est considérée comme l'opération par laquelle une multiplicité dispersée est mise en cohérence pour pouvoir fonctionner. L'objectif étant d'harmoniser l'action des acteurs afin de créer une structure ordonnée articulée d'actions individuelles.

Dès l'origine, la théorie des conventions essaie d'arriver à la résolution d'un problème de coordination qui tend à se reproduire avec régularité. Toutefois, cette situation de coordinations des agents n'est pas possible en absence d'un cadre commun et d'une convention constitutive. La convention, en tant que « dispositif collectif cognitif » résulte des interactions sociales permettant de fournir des repères pour nouer des accords face à l'incertitude critique à laquelle sont confrontés les acteurs.

Les acteurs sont dotés de la capacité cognitive de faire des rapprochements et de s'accorder sur des généralités. Cette opération cognitive de rapprochement est soumise à l'impératif de justification.

2.2 La théorie des jeux

La théorie des jeux se rapporte aux décisions à prendre dans des situations (appelées « jeux ») où les choix de deux individus – ou davantage- (appelées « joueurs ») ont des conséquences pour l'un comme pour l'autre. En d'autres termes, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix dépend de celui des autres. La théorie des jeux sert donc surtout à modéliser des

situations où des acteurs sociaux qui prennent des décisions individuelles séparées, mais ayant un impact combiné sur les acteurs.

Comme toute théorie sociale, elle admet deux interprétations, d'une part une interprétation descriptive consacrée à la description et à l'explication du comportement observé et d'autre part, une interprétation normative dédiée à la prescription et à l'optimisation des comportements à adopter.

En fait, cette théorie s'intéresse à des modèles d'un type particulier, les « jeux », posés par l'interaction stratégique d'un groupe d'agents poursuivant des buts qui leurs sont propres, c'est-à-dire que l'utilité d'un joueur ne dépend pas seulement de ses propres décisions mais dépend aussi des décisions prises par les autres joueurs.

Bien qu'intégrant des principes mathématiques de probabilité, la théorie des jeux n'appartient pas à une science positive qui fournissent des prédictions précises. Au contraire, ses domaines d'application couvrent plusieurs disciplines dans lesquelles il existe une interaction entre différents acteurs rationnels (l'économie, les sciences politiques, la sociologie, la finance, la biologie...) mais les économistes restent les premiers à s'approprier de cet outil.

Parler de la théorie des jeux, c'est également parler des interactions entre les acteurs. En fait, la théorie des jeux, pouvant être définie, d'une manière générale, comme l'interaction stratégique d'un groupe d'agents poursuivant des buts qui leurs sont propres, comprend des actions, des décisions, des intentions et des comportements par l'intermédiaire desquels ces agents expriment leurs intérêts.

Alors, en se consacrant aux principes des comportements coopératifs ou non coopératifs des agents dans une situation de jeux, nous pouvons avancer que la théorie des jeux dépend de la présence d'une liaison de réaction. Au sens de Holler et Illing (1996) :

- Le résultat dépend des décisions de plusieurs décideurs, de telle manière que l'un d'entre eux ne puisse pas définir le résultat indépendamment du choix des autres.
- Chaque décideur est conscient de cette interdépendance
- Chaque décideur part du principe que tous les autres sont également conscients de cette interdépendance
- Chacun, lors de la prise de décision, tient compte des trois points précédents.

Ainsi, les avancées remarquables des applications de la théorie des jeux en économie depuis le début de son utilisation jusqu'au aujourd'hui induisent à la prise en compte des interactions stratégiques entre les agents dans l'explication de la signification de l'action collective.

3. Identification des données et méthodologie de recherche

3.1 Identification des données mobilisées

L'objet de la recherche est un élément clef du processus de recherche qui va cristalliser le projet du chercheur et son objectif. Il s'agit de la question qui orientera la recherche de littérature, le plan de recherche et la méthodologie suivie.

Deux hypothèses sont plus précisément au centre de ce travail. La première hypothèse est celle selon laquelle la gouvernance locale serait fondée sur l'implication des acteurs territoriaux.

Cette première hypothèse en appelle alors une deuxième qui s'intéresse à la nature même de cette implication. La deuxième hypothèse touche tout particulièrement le dispositif de la coordination entre les acteurs. Nous avons essayé de comprendre le processus de coordination à l'aide de deux théories : la théorie des conventions et la théorie des jeux.

Pour ce faire, il importe de spécifier au préalable de quels acteurs territoriaux s'agit-il pour arriver enfin à préciser les dynamiques et les spécificités des interactions entre toutes les parties prenantes. Les acteurs des territoires sont multiples et ont chacun des spécificités, des logiques, des intérêts et des champs d'intervention variés sur le territoire. Cette hétérogénéité d'acteurs est d'autant plus complexe qu'elle pose de redoutables difficultés pour faire accorder des groupes sociaux autour d'objectif ou intérêt collectif. Ce qui nous amène à nous intéresser tout de suite aux acteurs plus ou moins organisés en groupes et qui interviennent pour l'intérêt général du reste des acteurs.

Les élus locaux attirent plus particulièrement notre attention parce qu'ils ont un poids considérable dans la conception et la mise en œuvre de toute initiative visant un développement intégré de leur collectivité. En effet, l'élu est supposé être, de par son statut d'officier public, l'expression des intérêts des citoyens qu'il est censé mettre dans ses priorités les valeurs portées par la gouvernance.

En somme, nous avons mis l'accent sur plusieurs attributs que nous avons incorporés dans l'étude. Entes autres, nous avons fait appel à l'attribut de la rationalité des acteurs en tant que comportement calculé dans la poursuite d'un but. Par acteur, nous désignons un élément actif ayant ses propres objectifs et qui peut construire ses propres stratégies. Etant donné que le comportement de cet acteur est intimement lié à la notion de rationalité dans un cadre donné de règle, l'acteur agit en fonction des informations à sa disposition et en tenant en compte la représentation de l'environnement qu'il se fait.

Récapitulatif

H1 : la gouvernance locale serait fondée sur l'implication des acteurs territoriaux

H2 : la gouvernance locale s'appliquerait à travers la coordination entre acteurs

H3 : la gouvernance locale comme réponse aux exigences dictées par le contexte de la crise sanitaire.

3.2 Méthodologies de recherche

Dans la perspective d'apporter des réponses à nos questionnements et répondre à notre problématique, nous proposons d'adopter dans ce travail le positionnement positiviste constructiviste, étant donné que notre objectif est principalement de nature explicative. L'objet de recherche tel qu'il est formulé place cette recherche dans une optique hypothético-déductive. Le recours au modèle hypothético-déductif suppose que l'on dispose d'un bagage théorique suffisant, susceptible d'éclairer de manière a priori satisfaisante la question de recherche. Ainsi, en se basant sur l'apport théorique, nous allons déduire des hypothèses et ensuite tester leur validité à partir d'observations sur le terrain.

Nous avons jugé pertinent d'opter pour la méthode qualitative exploratoire descriptive qui est une méthode de recherche largement utilisée en sciences sociales. Elle laisse délibérément de côté l'aspect quantitatif pour enrichir les acquis et gagner en profondeur dans l'analyse de l'objet d'étude.

La recherche qualitative a pour objectif de comprendre les processus sociaux en s'attardant à démontrer la façon dont les personnes et groupes les vivent (Fortin, 1992). Elle permet, ainsi, une vision plus systématique et globale de la réalité (Bertaux, 1997).

Le point de départ est le choix du terrain d'étude qui est dans notre cas est relatif à la commune urbaine de Dcheira ELjihadiya. Nous nous sommes adressés à dix élus locaux de cette commune pour effectuer des entretiens.

Evidemment, une telle démarche nécessite un accès autorisé afin de remplir notre guide d'entretien et collecter les informations dont nous avons besoin. Le bon déroulement de cette démarche conditionne la réussite de la recherche envisagée. Comme le signalent Baumard & al à ce sujet : « Une des difficultés majeures à laquelle doit faire face le chercheur qui envisage de mener une recherche qualitative en management réside dans l'accès à des organisations et plus particulièrement à des acteurs à observer ou à interviewer » (Baumard & al, 1999), la tâche n'était pas facile pour nous. En effet, les circonstances exigées par la pandémie coronavirus a rendu cette tâche délicate dans la mesure où nous étions amenés à opter aux appels

téléphoniques pour mener nos entretiens dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus.

Pour établir un climat de confiance avec les personnes interviewées, nous avons essayé durant toute la discussion d'expliquer l'objet de notre entretien et garantir la confidentialité des réponses. Dans la plupart du temps, l'entretien a dépassé la durée normale de son déroulement. Ceci s'explique par l'intérêt manifesté par les interlocuteurs à ce sujet d'actualité.

L'entretien effectué dans ce travail est qualifié de semi-directif. Il se base sur des interrogations assez généralement formulées et ouvertes. Il laisse la possibilité de poser de nouvelles questions si la personne interrogée soulève un aspect encore inconnu.

Ainsi, le guide d'entretien (voir annexe) est constitué d'un ensemble de thèmes à aborder lors de l'entretien. Cette méthode laisse une grande marge à l'interrogé de s'exprimer librement tout en se focalisant sur l'essentiel de l'information.

Les principaux thèmes abordés dans le guide d'entretien :

Thème 1 : Caractéristiques de l'acteur ;

Thème 2 : la conception de la gouvernance locale en général et son utilité en ce temps de crise;

Thème 3 : Coordination des acteurs et facteurs de réussite ou d'échec du processus de gouvernance au niveau locale.

4. Résultats et discussion

Notre travail apporte un éclairage sur une problématique partielle des divers aspects de la gouvernance. Cet éclairage concerne en premier lieu la place importante qu'occupe la gouvernance en générale et la gouvernance locale en particulier en tant que facteur déterminant de la capacité d'un territoire à résoudre les enjeux collectifs (tel que cette crise sanitaire) et être à la hauteur des défis imposés par la conjoncture économique et sociale.

L'ambition est d'apporter une réflexion concernant les interactions entre acteurs locaux au travers de certaines caractéristiques liées à l'implication et à la coordination. Il vise à comprendre, dans un contexte de gouvernance locale, en quoi l'implication des différents acteurs locaux peut être à la fois une nouvelle reconfiguration de l'action publique et également un outil créateur d'une dynamique territoriale. En effet, la gouvernance locale fait référence à des formes d'implication d'une pluralité d'acteurs, l'action publique n'est plus le fait d'une seule autorité- locale ou nationale- mais implique différents acteurs pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités.

Cela conduit tout naturellement à la recherche d'un modèle de gouvernance locale mieux adapté aux exigences, capable d'adopter de nouvelles échelles de références et de laisser une large place la coordination entre les différentes parties prenantes.

A ce stade, la décentralisation, qui est sur le plan des institutions publiques, l'acte fondateur d'une gouvernance locale ne peut se réduire simplement à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales. Elle a trait au secteur institutionnel public ainsi qu'aux réformes et processus organisationnel et à leur appui, alors que la gouvernance locale consiste davantage à encourager la création d'un environnement qui favorise l'interaction des processus multipartites – y compris les secteurs publics et privés ainsi que la société civile - pour atteindre un développement local efficace. Elle renvoie aussi à l'exercice du pouvoir dans un Etat avec ses exigences de responsabilités, de liberté et de proximité. Il est aussi attendu d'une bonne gouvernance locale, une amélioration du degré d'implication des populations, des ONG et des organisations de base, essentiellement dans la gestion des affaires locales ou publiques.

En effet, la réflexion sur la décentralisation renvoie nécessairement à une recomposition des territoires à partir d'un nouveau processus méthodologique où la centralité doit céder la place à de nouvelles formules d'organisation et de fonctionnement du territoire vers une autonomie plus accrue, une responsabilité soutenue de l'ensemble des acteurs publics et une matérialisation plus engagée des différents acteurs territoriaux. On comprend alors parfaitement la nécessité de soumettre la gestion locale aux principes modernes de la gouvernance locale.

En général, les partenariats ne sont pas de simples regroupements d'individus qui désirent réaliser des projets en commun. Ce sont des acteurs qui collaborent ensemble dans une relation qui leur procure des intérêts communs et qui leur permet la réalisation collective des projets. De fait, la gestion territoriale dans cette commune révèle une médiation par excellence des collectivités locales dans la mesure où elles sont en charge de la fixation des règles du jeu.

Ce sont en effet les décideurs locaux qui connaissent bien les besoins de la région et son potentiel, et par conséquent, ils sont les mieux placés à identifier les initiatives prometteuses et faire émerger des solutions adaptées aux caractéristiques de leur région. En plus, ils sont légitimés par le suffrage universel et par les missions fixées par la réglementation pour entraîner les partenaires potentiels. Par ailleurs, si la démarche partenariale est initiée par les collectivités locales, il faut tenir en compte les autres acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes logiques ni les mêmes buts que les décideurs locaux. Nous entendons par d'autres acteurs les entreprises, des institutions diverses, les syndicats, les porteurs de projets et même la population locale.

Donc les notions de « co-décision », « co-responsabilité », « co-exécution » sont à introduire dans le vocabulaire de la nouvelle gouvernance au niveau locale. Force est de constater que la nouvelle gestion est liée de plus en plus à un système d'échanges entre acteurs qui sont certes différents mais ensemble regroupés sous un intérêt collectif.

Le degré de partenariat, de négociation, de coordination et de coopération entre ces secteurs conditionne la réussite de la bonne gouvernance. Ils forment la clé de voûte d'une bonne gouvernance susceptible de renforcer le capital social et de favoriser un véritable développement approprié pour une échelle territoriale donnée (la commune par exemple).

D'un point de vue opérationnel, la bonne gouvernance locale s'appuie sur des méthodes et techniques qui mobilisent généralement trois principaux éléments :

- ▶ La mise en place d'outils de production d'informations et de connaissances visant à identifier les ressources du territoire ; (ex : diagnostic de territoire)
- ▶ La conception des outils de concertation, de coordination et de coopération entre acteurs afin de valoriser les ressources en question et, si nécessaire, à en développer de nouvelles ; (ex : forums, groupes de travail, etc.)
- ▶ La mise en œuvre de projets grâce à un système plus ou moins formalisé de gestion et de prise de décisions

Bien évidemment, il n'y a pas de modèle unique de bonne gouvernance locale dans les temps de crise. Étant donné la diversité des conditions géographiques, sociales, économiques et culturelles, chaque espace est déterminé par une histoire, une culture et des ressources particulières. L'ensemble des membres d'un espace est uni par un sentiment d'appartenance et les liens de solidarité que crée la maîtrise collective de cet espace.

Dans un souci de combler les dysfonctionnements engendrés par la crise sanitaire de COVID19, une nouvelle manière de gouverner impliquant une reconfiguration des rapports et des interactions entre différents acteurs semble alors être la solution supposée apporter une efficacité considérable. La mise en place de nouvelles modalités de coordination telle que la gouvernance partagée fondée sur une plus grande diversité d'acteurs (entrepreneurs privés et d'économie sociale, syndicats, groupes sociaux et communautaires, élus, etc.), le redéploiement des valeurs démocratiques par une stratégie participative et une responsabilisation accrue de l'exécutif communal détermine en grande partie la réussite du processus de gouvernance locale.

Conclusion :

Accompagner le territoire vers les objectifs souhaités appelle le redéploiement des valeurs démocratiques par une stratégie participative et une coordination des acteurs privés (entreprises), publics (collectivités territoriales, établissements publics, ...) et aussi sociaux (associations, syndicats, groupes de pression...). Dans ce sens, la gouvernance locale invite à s'intéresser aux réseaux et aux groupes sociaux qui sont susceptibles de constituer une localité et influence le rendement et l'efficacité des systèmes économiques, administratifs et politiques à l'échelon locale.

En clair, malgré les analyses et les conclusions des théories proposées par les économistes et les chercheurs sur l'articulation entre, d'une part la mise en œuvre de nouvelles institutions ou de réformes encourageant la coordination et, d'autre part, les caractéristiques du fonctionnement d'une économie de marché, les conditions de coordination efficace des comportements des agents qui y participent restent encore souvent partielles.

En outre, la description même de la coordination débouche sur un problème de manière de raisonnement qui laisse indéterminé les conditions de légitimité et d'activation des processus de coordination. Elle peut être considérée comme une convention de comportement, un cadre institutionnel ou même un modèle d'habitudes, de coutumes ou régularités de comportement.

Quoiqu'il en soit, un processus de coordination est aussi une pratique qui implique la mise en œuvre de règles formelles et informelles, à des procédures internes et aux croyances partagées. Par ailleurs, la coordination des différentes parties prenantes s'exerce différemment selon les acteurs en présence, les territoires, et la nature, la pertinence, voire l'ampleur des décisions à prendre.

La crise sanitaire de Covid 19 a imposé un renversement fondamental des idées en faveur de la gouvernance locale. En effet, le bon fonctionnement d'un territoire se base désormais sur des modes de coordination, de consultation et de compromis entre les différents acteurs. Une bonne gouvernance locale n'est pas tout simplement limitée à l'adoption d'une politique de décentralisation avec un cadre légal sophistiqué. Cette crise devrait inspirer la réorganisation et le réaménagement de l'ensemble des rapports et des interactions entre les différentes parties prenantes. Autrement dit, la gouvernance locale promeut une approche fondée sur des réseaux d'action publique et des mécanismes de coordination dans des systèmes composés d'une large diversité d'acteurs publics et privés.

Force est de constater que l'étude faite sur cette commune urbaine de Dcheira El jihadia nous a permis d'analyser de plus près les opinions, les pratiques et le comportement de notre échantillon. Toutefois, nous ne pouvons pas présumer la validité de cette étude au-delà de ce terrain de recherche et des zones qui lui sont similaires. Cette étude mériterait d'être étalée sur un échantillon plus important afin de pouvoir étudier plusieurs acteurs dans la même commune ou la mener à différents échelons territoriaux et d'en comparer les résultats afin de dévoiler la place primordiale de la coordination des acteurs en tant que principe de la gouvernance locale dans la mobilisation des groupes sociaux au service du développement du territoire.

ANNEXE

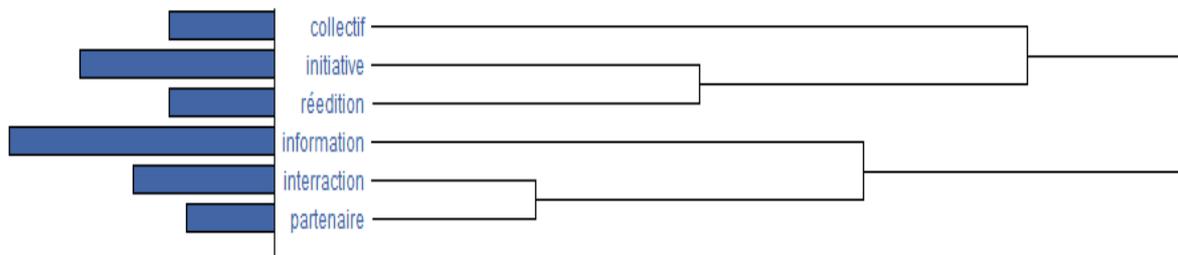
Tableau de similarité des cas

	Case #1	Case #2	Case #3	Case #4	Case #5
Case #1	1,000	0,569	0,607	0,701	0,324
Case #2	0,569	1,000	0,610	0,510	0,352
Case #3	0,607	0,610	1,000	0,720	0,339
Case #4	0,701	0,510	0,720	1,000	0,429
Case #5	0,324	0,352	0,339	0,429	1,000

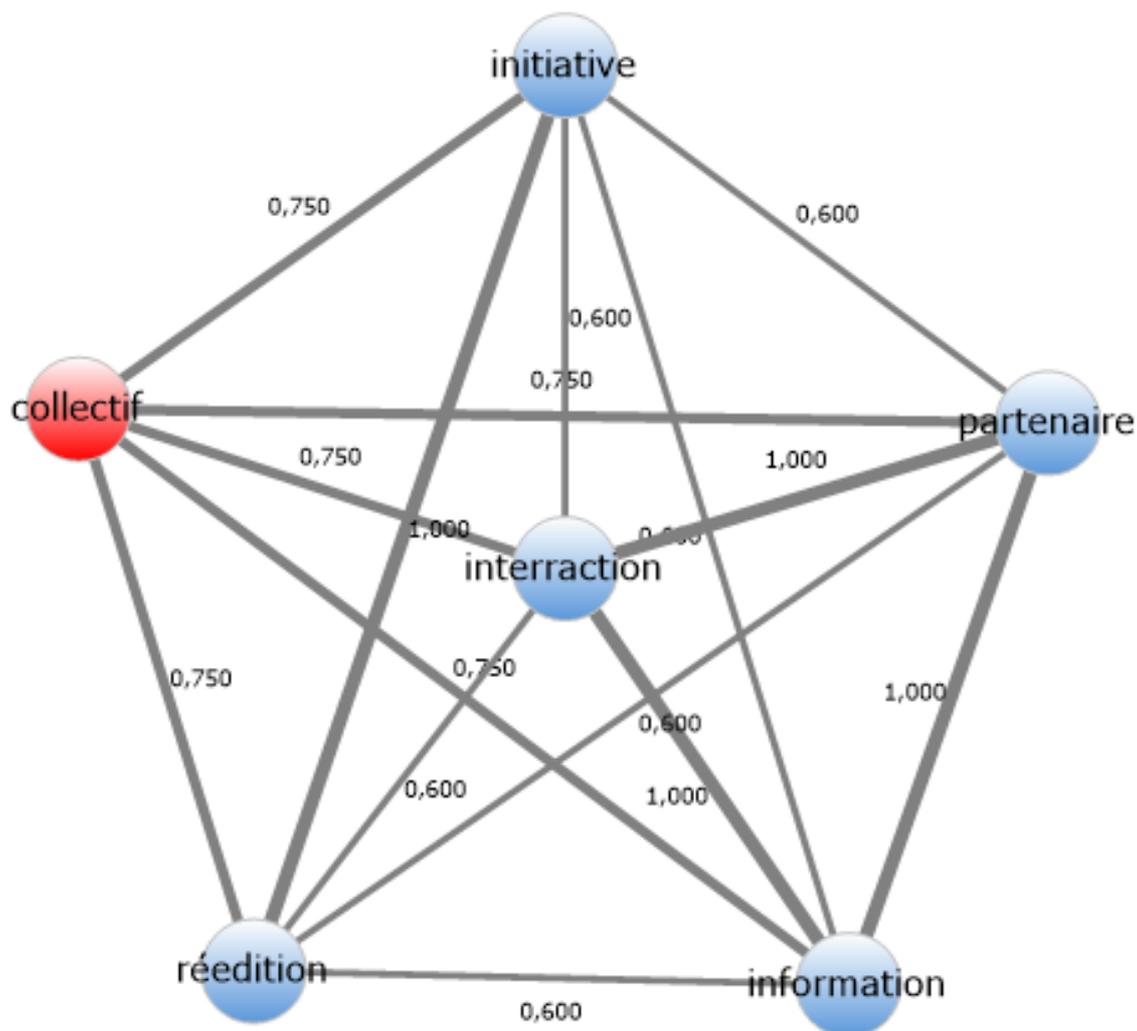
Analyse textuelle des résultats

	Count	% Codes	Cases	% Cases
 communication				
 réunion	3	5,9%	2	40,0%
 information	8	15,7%	4	80,0%
 média	1	2,0%	1	20,0%
 rapport				
 mail				
 visibilité	3	5,9%	3	60,0%
 participation				
 interaction	4	7,8%	4	80,0%
 acteurs	4	7,8%	3	60,0%
 esprit du groupe				
 affinité	1	2,0%	1	20,0%
 amical	1	2,0%	1	20,0%
 culture	2	3,9%	2	40,0%
 collectif	2	3,9%	2	40,0%
 coopération				
 partenaire	3	5,9%	3	60,0%
 échange	2	3,9%	1	20,0%
 implication				
 initiative	3	5,9%	2	40,0%
 encouragement	1	2,0%	1	20,0%
 incitation	1	2,0%	1	20,0%
 adhésion	3	5,9%	3	60,0%
 partage	1	2,0%	1	20,0%
 formation	2	3,9%	2	40,0%
 responsabilité				
 décision	4	7,8%	3	60,0%
 évaluation	1	2,0%	1	20,0%
 réédition	1	2,0%	1	20,0%

Dendrogramme



AGGLOMERATION ORDER: JACCARD'S COEFFICIENT (OCCURRENCE)





Guide d'entretien

1. Age :
2. Sexe :
3. Niveau de formation :
4. Votre parcours politique :
5. Quel est votre rôle actuel au niveau de la commune de Dcheira ?.....
6. Quelle est votre propre conception de la gouvernance territoriale ? Etes-vous concerné?.....
7. Comment choisissez-vous votre équipe de travail et sur quels critères vous vous basiez pour le faire ?
8. Comment entretenez-vous vos relations avec les autres acteurs territoriaux ?.....
9. Quels sont les moyens (physiques, économiques, structurelles et autres) mobilisés pour répondre à une logique de gouvernance territoriale ?.....
10. Jugiez-vous l'environnement politico-administratif favorable ou défavorable à la gouvernance territoriale ?
11. Au niveau de votre commune, comment se manifeste la volonté de suivre une logique de gouvernance territoriale ?.....



.....
.....
12. Pensez-vous que la gouvernance territoriale dépend avant tout de l'implication des acteurs territoriaux ? Si oui comment et dans quel sens ?

.....
.....
13. Quelles peuvent être les motivations d'un acteur pour participer ou non au processus de la gouvernance territoriale ?.....

.....
.....
14. Cette participation peut se présenter sous quelle forme ?

.....
.....
15. Existe-t-il des campagnes de sensibilisation des acteurs territoriaux vis-à-vis de l'importance de la gouvernance territoriale ?.....

.....
.....
16. Existe-t-il un dispositif d'échange d'informations entre communes ? Si oui, dans quel sens ce dispositif permet la consolidation des relations entre les différentes communes ? Sinon, pourquoi ?.....

.....
.....
17. À quoi associez-vous la réussite de la gouvernance territoriale ? À la maturité de l'idéologie politique, à l'implication croissante des acteurs dans les décisions ? À un environnement politico-administratif favorable ? Ou autres.

.....
.....
18. Pensez-vous que la gouvernance territoriale est tributaire de la nature de relations qui existent entre les acteurs ? Pouvez-vous nous dire plus sur ce point ?

.....
.....
19. Est-ce que vous avez l'occasion de vous réunir avec les autres acteurs ? Dans quelles circonstances et à quelle fréquence ?



20. Pensez-vous que la relation qui existe entre les acteurs influence les décisions prises ? Dans quelle mesure ?

21. D'après vous, quelle peut être l'impact de la multitude des réseaux d'acteurs sur la décision territoriale ?.....

22. Selon vous, quel peut être l'origine des conflits qui peuvent exister entre acteurs ? Pensez-vous que certains conflits peuvent handicaper le processus de gouvernance territoriale ?.....

23. Votre commune est-elle dotée d'un comité de gestion de crise ?.....

24. Durant la crise, vous avez remarqué que le dialogue social s'est-il intensifié, stabilisé, fragilisé ? Pensez-vous que vos instances et vos collaborateurs ont été à la hauteur de la situation ?.....

25. Vous avez une visibilité sur les conséquences de la crise ?.....

26. Quelle a été la part de temps allouée à la gestion de la crise sanitaire au cours de vos dernières réunions ?.....

27. Les nouvelles méthodes de travail en distanciel imposées par le confinement ont -elles nui à la qualité de vos travaux ?.....

28. Cette crise amènera-t-elle votre commune à modifier de façon durable sa gouvernance ?.....

29. Votre processus d'examen de la gouvernance comporte-t-il des méthodes pour cerner les lacunes relevées en matière de gouvernance ?.....

Merci pour votre collaboration

BIBLIOGRAPHIE :

- Andrew, C. (2000) : « La gouvernance locale », *Relations*, n°659, pp. 75-77
- Baumard. P et J. Ibert, (1999) : « Quelles approches avec quelles données ? », in R.A Thietart (eds.), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, pp. 81-103.
- Bagnasco, A., Le Galès. P. (dir.) (1997), *Villes en Europe*, Paris, La Découverte.
- Bertacchini. Y (2002), *Territoire & Territorialités, vers l'intelligence territoriale*, volet 1, Collection Les E.T.I.C, 186 p, France
- Bertaux. D, (1976). *Histoires de vie ou récits de pratiques ? : méthodologie de l'approche biographique en sociologie. Rapport au Cordes– (1997) Les récits de vie*. Paris. Nathan. (coll. 128).
- Bertrand. N, Moquay. P.(2004), *La gouvernance locale, un retour à la proximité*, *Économie rurale*. N°280, Proximité et territoires. pp. 77-95.
- Fortin, A. (1992). Compte rendu de [Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montreal, McGraw-Hill, 1991, 142 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 215–217.
- Gilly. J-P. (2003), « La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale », GRES
- Gilly, J-P, et Pecqueur, B. (2002), « La dimension locale de la régulation », Robert Boyer éd., *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. La Découverte, pp. 304-312.
- Gilly. J-P et Perrat. J., (2002) « développement local et coopération décentralisée : entre gouvernance locale et régulation globale », *Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe*, Sousse 20-21
- Godard. F (1998). « Gouverner la ville », *Sciences humaines*, n°79, pp. 38-41
- Greffe. X, (2002), *le développement local*, Editions de l'aube, DATAR, 199p
- Grootaers. D et Le Grain, (2005), *Les apports de Henri Mintzberg. L'approche systémique pour mieux comprendre les organisations*. Le GRAIN
- Guy Peters. B et Savoie. D.J (2001): *la gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique*. Collection Gouvernance et gestion publique, Québec, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval.
- Holler. M et Illing. G, (1996) : *Introduction dans la théorie des jeux*, 6^{ème} édition, Berlin: Springer



- Le Galès, P, 2006. « Chapitre 8 : Les deux moteurs de la décentralisation. Concurrences politiques et restructuration de l'Etat jacobin », Pepper D. Culpepper éd., La France en mutation. 1980-2005. Presses de Sciences Po, pp. 303-341.
- Leca, J. (1996) : « Ce que l'analyse des politiques publiques pourrait apprendre sur le gouvernement démocratique », in *Revue française de science politique*, vol.46, n°1, p.126
- Offner, J-M (1999) : Analyser le développement des réseaux, Cahiers scientifiques internationaux, Réseaux et Territoires, 36-37, pp. 67-68
- Rhodes. R.A.W, (1997): Understanding Governance: Policy Networks, Governance, Reflexivity and Accountability, Buckingham : Open University Press. Cité dans B. Guy Peters et D. J. Savoie (2001): la gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique. collection Gouvernance et gestion publique, Québec, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval.
- Rosenau et E.-O. Czempiel, (1992) : Governance without Government : Order and Change in World Politics, Cambridge, Cambridge University Press, p. 5. Cité par Marie-Claude Smouts « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale de sciences sociales - RISS* -, n° 155, LA GOUVERNANCE, mars 1998, p. 85.
- The Commission on Global Governance (1995), *Our Global Neighbourhood*, Oxford University Press, pp. 2-3.
- Theys. J., (2002) : « La gouvernance, un concept utile ou futile ? », *Economie & Humanisme*, n°360